

Archevêché de Québec, 1er novembre 1904.

— M. l'abbé Louis-O. Tremblay, curé de Saint-Philippe de Néri, décédé hier à Saint-Thomas de Montmagny, était membre de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph et de la Congrégation du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

C.-A. COLLET, ptre, secrétaire.

Apostolat de la prière

Intention générale pour novembre 1904 : Le salut des mourants.

A l'heure de la mort, le voyage terrestre de l'homme est fini, l'éternité commence ; sur le seuil se tient le Juge, et la sentence est prononcée. Jusqu'à cet instant le pécheur peut se repentir, le juste se sanctifier ; après, il est trop tard. Que ce moment est donc solennel et combien sont décisifs ceux qui le précèdent et le préparent !

Or, combien d'hommes sont frappés par la mort, chaque jour ? Environ *cent mille* ; plus de mourants qu'il n'y a de secondes en vingt-quatre heures ; environ *soixante-dix* par minute. Devant le Souverain Juge, les âmes se succèdent plus rapides, plus pressées que les oscillations du balancier.

Que faire pour ces cent mille moribonds ? Aller à leur secours, leur obtenir la grâce d'une bonne fin. Car il suffit d'un instant pour changer un cœur, et d'un coupable faire un pardonné ! Mais la grâce s'obtient par la prière, et ces âmes la plupart du temps ne prient pas, ne savent pas prier, ne pensent pas à prier. Il faut donc leur obtenir par la prière la grâce d'une bonne mort.

Prier isolément, ce sera déjà bien ; mais prier dans le sein d'une œuvre spéciale, bénie, approuvée par l'Eglise, ce serait beaucoup mieux. Cette œuvre existe, depuis cinquante ans ; c'est l'*Archiconfrérie du Cœur agonisant de JÉSUS*. (1)

En l'érigeant canoniquement, l'Eglise en a fait une des grandes œuvres catholiques ; elle a examiné et loué ses statuts ;

(1) Siège de l'œuvre : 12, rue Donadieu, à Angers (Maine-et-Loire), France.